



Saputo

1 PREMIER TRIMESTRE

EXERCICE FINANCIER 2019

Voici les résultats du premier trimestre de l'exercice 2019, terminé le 30 juin 2018.

- Les revenus du trimestre ont totalisé 3,268 milliards de dollars, en hausse d'environ 376 millions de dollars, ou 13,0 %.
- Le bénéfice avant intérêts, impôts sur les bénéfices, amortissement, coûts d'acquisition et de restructuration (BAIIA ajusté*) s'est établi à 307,5 millions de dollars, en baisse de 47,7 millions de dollars, ou 13,4 %.
- Le bénéfice net a totalisé 126,0 millions de dollars, en baisse de 74,3 millions de dollars, ou 37,1 %.
- Le bénéfice net ajusté* a totalisé 160,3 millions de dollars, en baisse de 40,0 millions de dollars, ou 20,0 %.
- Le bénéfice net par action (de base et dilué) s'est établi à 0,32 \$ pour le trimestre, comparativement à 0,52 \$ et à 0,51 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui représente une baisse de 38,5 % et de 37,3 %, respectivement.
- Le bénéfice net par action ajusté* (de base et dilué) s'est établi à 0,41 \$ pour le trimestre, comparativement à 0,52 \$ et à 0,51 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui représente une baisse de 21,2 % et de 19,6 %, respectivement.

(en millions de dollars canadiens (CAD), sauf les données par action)

(non audités)	Pour les trimestres terminés les 30 juin	
	2018	2017
Revenus	3 267,8	2 892,1
BAIIA ajusté*	307,5	355,2
Bénéfice net	126,0	200,3
Bénéfice net ajusté*	160,3	200,3
Bénéfice net par action		
De base	0,32	0,52
Dilué	0,32	0,51
Bénéfice net par action ajusté*		
De base	0,41	0,52
Dilué	0,41	0,51

- L'augmentation des revenus est attribuable à la hausse des volumes de ventes découlant essentiellement des acquisitions conclues.
- La baisse des prix sur les marchés des ingrédients laitiers aux États-Unis et à l'échelle internationale a eu une incidence négative sur le BAIIA ajusté d'environ 33 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.
- La relation entre le prix moyen du bloc** par livre de fromage et le coût de la matière première, le lait, a eu une incidence favorable sur le BAIIA ajusté, et a été contrebalancée par la hausse des coûts liés à l'entreposage et à la logistique ainsi que la hausse des charges liées au projet de progiciel de gestion intégré (PGI) qui ont eu une incidence négative d'environ 29 millions de dollars sur le BAIIA ajusté par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.
- La fluctuation du dollar canadien par rapport aux devises a eu une incidence négative sur les revenus et le BAIIA ajusté d'environ 125 millions de dollars et 13 millions de dollars, respectivement, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.
- Le 1^{er} mai 2018, la Société a conclu l'acquisition des activités de Murray Goulburn Co-Operative Co. Limited (Murray Goulburn ou MG), basée en Australie (acquisition de Murray Goulburn), lesquelles ont fourni un apport pour une période de deux mois au cours du trimestre considéré.
- Les coûts d'acquisition ont eu une incidence négative sur le bénéfice net d'environ 34 millions de dollars, ce qui comprend les droits de timbre liés à l'acquisition de Murray Goulburn.
- Le 19 juin 2018, la Société a conclu l'acquisition des activités de Shepherd Gourmet Dairy (Ontario) Inc. (acquisition de Shepherd Gourmet).
- Le conseil d'administration a révisé la politique en matière de dividendes et a augmenté le dividende trimestriel, qui est passé de 0,16 \$ l'action à 0,165 \$ l'action, soit une hausse de 3,1 %. Le dividende trimestriel sera payable le 14 septembre 2018 aux actionnaires ordinaires inscrits le 4 septembre 2018.

* Les mesures non définies par les normes IFRS sont décrites à la rubrique « Glossaire », à la page 20 du présent rapport de gestion.

** Se reporter à la rubrique « Glossaire », à la page 20 du présent rapport de gestion.

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion a pour objectif d'analyser les résultats et la situation financière de Saputo inc. (Saputo ou la Société) pour le trimestre terminé le 30 juin 2018. Il doit être lu en parallèle avec nos états financiers consolidés intermédiaires résumés et les notes complémentaires pour les trimestres terminés les 30 juin 2018 et 2017. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société ont été préparés conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*, telle qu'elle est publiée par l'International Accounting Standards Board. Les méthodes comptables de la Société sont conformes aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS). Sauf indication contraire, tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens. Ce rapport tient compte des éléments importants survenus entre le 30 juin 2018 et le 7 août 2018, date à laquelle il a été approuvé par le conseil d'administration de la Société. De l'information additionnelle relativement à la Société, y compris son rapport annuel et sa notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, peut également être obtenue sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

MESURES NON DÉFINIES PAR LES NORMES IFRS

La Société présente ses résultats financiers conformément aux normes IFRS. Toutefois, dans le présent rapport de gestion, les mesures non définies par les normes IFRS suivantes sont utilisées par la Société : le BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté et le bénéfice net par action ajusté. Ces mesures sont définies à la rubrique « Glossaire », à la page 20 du présent rapport de gestion. Se reporter à la rubrique « Mesure de calcul des résultats non conforme aux Normes internationales d'information financière » à la page 19 du présent rapport de gestion, pour les rapprochements avec les mesures définies par les normes IFRS.

La direction de la Société est d'avis que ces mesures non définies par les normes IFRS fournissent de l'information utile aux investisseurs à l'égard de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Société, puisqu'elles constituent des mesures clés de son rendement. Ces mesures non définies par les normes IFRS ne sont pas comptabilisées conformément aux normes IFRS, n'ont aucune signification normalisée en vertu des normes IFRS et peuvent différer de calculs similaires présentés par d'autres émetteurs et, par conséquent, peuvent ne pas être comparables. Ces mesures ne doivent pas être considérées en remplacement de l'information financière connexe préparée selon les normes IFRS.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport contient des énoncés prospectifs au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Ces énoncés sont fondés, entre autres, sur les hypothèses, les attentes, les estimations, les objectifs, les projets et les intentions de Saputo à la date des présentes en ce qui concerne les revenus et les charges prévus, l'environnement économique, industriel, concurrentiel et réglementaire dans lequel la Société exerce ses activités ou qui serait susceptible d'avoir une incidence sur ses activités, sa capacité à attirer et à conserver des clients et des consommateurs, ainsi que la disponibilité et le coût du lait et des autres matières premières et l'approvisionnement en énergie, ses coûts d'exploitation et le prix de ses produits finis sur les différents marchés où elle exerce ses activités.

Ces énoncés prospectifs portent notamment sur les objectifs à court et à moyen terme de la Société, ses perspectives, ses projets commerciaux et ses stratégies pour atteindre ces objectifs, ainsi que sur ses convictions, ses projets, ses objectifs et ses attentes. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes comme « pouvoir », « devoir », « croire », « prévoir », « planifier », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « anticiper », « estimer », « projeter », « objectif », « continuer », « proposer », « cibler » ou « viser » à la forme affirmative ou négative, à l'emploi du conditionnel ou du futur, et à l'emploi d'autres termes semblables.

De par leur nature, les énoncés prospectifs sont exposés à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Les résultats réels peuvent être très différents des conclusions ou des prévisions données dans ces énoncés prospectifs. Par conséquent, la Société ne peut garantir que les énoncés prospectifs se réaliseront. Les hypothèses, les attentes et les estimations qui ont servi à la préparation des énoncés prospectifs et les risques qui pourraient entraîner un écart important entre les résultats réels et les attentes actuelles sont exposés dans les documents de la Société déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment à la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion figurant dans le rapport annuel 2018 de la Société.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les estimations, les attentes et les hypothèses actuelles de la direction, que cette dernière estime raisonnables à la date des présentes, et par conséquent, sont sujets à changement par la suite. Vous ne devez pas accorder une importance indue à ces énoncés ni vous y fier à une autre date.

Dans la mesure où des énoncés prospectifs figurant dans le présent document constituent des perspectives financières au sens de la législation en valeurs mobilières applicable, une telle information vise à fournir aux actionnaires des renseignements à l'égard de la Société, y compris son évaluation des plans financiers futurs, et pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Les perspectives financières, tout comme l'information prospective en général, sont fondées sur des estimations, des attentes et des hypothèses actuelles et sont assujetties à des risques et incertitudes inhérents de même qu'à d'autres facteurs.

À moins que la législation en valeurs mobilières l'exige, Saputo ne s'engage nullement à mettre à jour ou à réviser ces énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qu'elle peut faire ou qui peuvent être faits, pour son compte, à l'occasion, à la suite d'une nouvelle information, d'événements à venir ou autrement.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Les **revenus consolidés** du trimestre terminé le 30 juin 2018 ont totalisé 3,268 milliards de dollars, en hausse d'environ 376 millions de dollars, ou 13,0 %, comparativement à 2,892 milliards de dollars au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La hausse des volumes de ventes découlant de l'inclusion de l'acquisition de Murray Goulburn pour une période de deux mois, de Betin, Inc., faisant affaire sous le nom de Montchevre (acquisition de Montchevre), et des activités de produits laitiers ayant une durée de conservation prolongée de Southeast Milk, Inc. (acquisition de SMI) pour le trimestre complet, de même que de l'acquisition de Shepherd Gourmet pour une période d'environ deux semaines s'est traduite par une augmentation des revenus par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La hausse du prix moyen du bloc par livre de fromage et du prix moyen du beurre* par livre s'est traduite par une augmentation des revenus d'environ 34 millions de dollars. Cette augmentation a été contrebalancée en partie par une baisse du prix des ingrédients laitiers aux États-Unis et à l'échelle internationale par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Enfin, la fluctuation du dollar canadien par rapport aux devises s'est traduite par une diminution des revenus d'environ 125 millions de dollars.

Le **BAIIA ajusté consolidé** du trimestre terminé le 30 juin 2018 a totalisé 307,5 millions de dollars, en baisse de 47,7 millions de dollars, ou 13,4 %, comparativement à 355,2 millions de dollars au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La baisse des prix sur les marchés des ingrédients laitiers aux États-Unis et à l'échelle internationale a eu une incidence négative sur le BAIIA ajusté d'environ 33 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. De plus, la hausse d'environ 24 millions de dollars des coûts liés à l'entreposage et à la logistique découlant des frais de manutention et d'entreposage externe additionnels et des coûts de transport, de même que la hausse d'environ 5 millions de dollars des frais d'administration découlant essentiellement des initiatives liées au PGI, se sont traduites par une baisse du BAIIA ajusté. Ces baisses ont été contrebalancées en partie par l'incidence favorable des volumes de ventes additionnels découlant des récentes acquisitions. Finalement, la fluctuation du dollar canadien par rapport aux devises a eu une incidence défavorable sur le BAIIA ajusté d'environ 13 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

L'**amortissement** pour le trimestre terminé le 30 juin 2018 a totalisé 74,2 millions de dollars, en hausse de 20,5 millions de dollars, comparativement à 53,7 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette hausse est essentiellement attribuable aux ajouts aux immobilisations, qui ont augmenté le nombre d'actifs amortissables, à la charge d'amortissement additionnelle liée à l'acquisition de Montchevre et à l'acquisition de Murray Goulburn, ainsi qu'aux marques de commerce, pour lesquelles l'amortissement a commencé à l'exercice 2019.

Les **coûts d'acquisition** se sont chiffrés à 48,9 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 juin 2018. Les coûts d'acquisition sont liés à l'acquisition de Murray Goulburn, ce qui comprend des droits de timbre de 38,6 millions de dollars, de même qu'à l'acquisition de Shepherd Gourmet.

Les **charges d'intérêts nettes** ont augmenté de 9,4 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 juin 2018 par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable à la nouvelle entente de crédit prélevée en totalité le 1^{er} mai 2018, d'un montant de 1,284 milliard de dollars, relativement à l'acquisition de Murray Goulburn.

Les **impôts sur les bénéfices** pour le trimestre terminé le 30 juin 2018 ont totalisé 39,1 millions de dollars, ce qui représente un taux d'imposition effectif de 23,7 %, comparativement à 31,3 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette baisse est essentiellement attribuable à la diminution du taux d'imposition fédéral aux États-Unis découlant de la réforme fiscale américaine*. Le taux d'imposition varie et peut augmenter ou diminuer selon le montant et la source des bénéfices imposables, les modifications apportées aux lois fiscales et aux taux d'imposition, et la révision des hypothèses et des estimations ayant servi à l'établissement des actifs ou des passifs fiscaux de la Société.

Le **bénéfice net** du trimestre terminé le 30 juin 2018 a totalisé 126,0 millions de dollars, en baisse de 74,3 millions de dollars, ou 37,1 %, comparativement à 200,3 millions de dollars au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette diminution est attribuable aux facteurs mentionnés ci-dessus.

Le **bénéfice net ajusté** a totalisé 160,3 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 juin 2018, comparativement à 200,3 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette diminution est attribuable aux facteurs mentionnés ci-dessus.

* Se reporter à la rubrique « Glossaire », à la page 20 du présent rapport de gestion.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en millions de dollars CAD, sauf les données par action)

Exercices	2019	2018				2017		
	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2
Revenus	3 267,8	2 744,4	3 021,8	2 884,2	2 892,1	2 719,8	2 966,1	2 845,3
BAlIA ajusté*	307,5	261,7	318,0	329,8	355,2	284,1	346,6	340,6
Bénéfice net	126,0	130,0	337,0	185,2	200,3	165,2	197,4	191,8
Coûts d'acquisition et de restructuration ¹	34,3	5,3	25,1	0,2	–	–	–	–
Réforme fiscale américaine**	–	–	(178,9)	–	–	–	–	–
Bénéfice net ajusté*	160,3	135,3	183,2	185,4	200,3	165,2	197,4	191,8
Bénéfice net par action								
De base	0,32	0,34	0,87	0,48	0,52	0,42	0,50	0,49
Dilué	0,32	0,33	0,86	0,47	0,51	0,42	0,49	0,48
Bénéfice net par action ajusté*								
De base	0,41	0,35	0,47	0,48	0,52	0,42	0,50	0,49
Dilué	0,41	0,35	0,47	0,47	0,51	0,42	0,49	0,48

* Les mesures non définies par les normes IFRS sont décrites à la rubrique « Glossaire », à la page 20 du présent rapport de gestion.

** Se reporter à la rubrique « Glossaire », à la page 20 du présent rapport de gestion.

¹ Déduction faite des impôts sur les bénéfices.

Principaux facteurs consolidés ayant une incidence positive (négative) sur le BAlIA ajusté

(en millions de dollars CAD)

Exercices	2019	2018			
	T1	T4	T3	T2	T1
Facteurs du marché ^{*1}	2	(3)	(19)	(6)	3
Réduction de valeur des stocks	–	(11)	(2)	(3)	(1)
Conversion des devises ^{1,2}	(13)	(5)	(14)	(8)	9

* Se reporter à la rubrique « Glossaire », à la page 20 du présent rapport de gestion.

¹ Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

² La conversion des devises inclut l'effet sur le BAlIA ajusté de la conversion du dollar américain, du dollar australien et du peso argentin en dollars canadiens.

TRÉSORERIE, RESSOURCES FINANCIÈRES ET CAPITAL

La présente section vise à donner un aperçu des stratégies de gestion de la trésorerie et du capital ainsi que des méthodes utilisées pour atteindre les objectifs opérationnels. Elle fournit également des détails sur la façon dont la Société gère son risque de liquidité afin de s'acquitter de ses obligations financières aux moments requis.

La majorité des besoins en trésorerie de la Société sont financés au moyen de la trésorerie générée par les activités d'exploitation. Ces fonds sont principalement affectés aux dépenses en immobilisations, au versement des dividendes, au remboursement de la dette, aux acquisitions d'entreprises et au rachat d'actions. De plus, la Société dispose de facilités de crédit bancaire destinées à des fins générales.

Les flux de trésorerie de la Société sont présentés dans le tableau qui suit.

(en millions de dollars CAD)

	Pour les trimestres terminés	
	les 30 juin	
	2018	2017
Trésorerie générée par les activités d'exploitation	235,9	250,5
Trésorerie nette générée par les activités d'exploitation	156,4	119,8
Trésorerie utilisée pour les activités d'investissement	(1 399,8)	(93,5)
Trésorerie générée par (utilisée pour) les activités de financement	1 223,0	(139,1)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(20,4)	(112,8)

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2018, la trésorerie générée par les **activités d'exploitation** a totalisé 235,9 millions de dollars, comparativement à 250,5 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, soit une baisse de 14,6 millions de dollars.

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2018, la **trésorerie nette générée par les activités d'exploitation** a totalisé 156,4 millions de dollars, comparativement à 119,8 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La hausse de 36,6 millions de dollars est attribuable aux variations des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation de 79,3 millions de dollars, qui s'explique par les variations des stocks ainsi que des débiteurs et des créiteurs se rapportant aux fluctuations des prix du marché et une diminution de 63,1 millions de dollars au titre des impôts sur les bénéfices payés. Cette hausse a été contrebalancée par une diminution de 47,7 millions de dollars du BAIIA ajusté, par une augmentation de 48,9 millions de dollars des coûts d'acquisition et par une augmentation de 11,9 millions de dollars des intérêts payés.

Les **activités d'investissement** du trimestre terminé le 30 juin 2018 comprenaient principalement un montant de 1,317 milliard de dollars déboursé pour l'acquisition de Murray Goulburn et l'acquisition de Shepherd Gourmet, des ajouts aux immobilisations d'un montant de 66,2 millions de dollars et des ajouts aux actifs incorporels de 17,7 millions de dollars relatifs aux initiatives liées au PGI.

Les **activités de financement** du trimestre terminé le 30 juin 2018 se sont chiffrées à 1,223 milliard de dollars et comprenaient essentiellement une augmentation de 1,284 milliard de dollars de la dette à long terme liée à l'acquisition de Murray Goulburn et une diminution de 15,7 millions de dollars des emprunts bancaires. De plus, des actions d'une valeur de 17,9 millions de dollars ont été émises dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions. Enfin, la Société a versé des dividendes de 62,1 millions de dollars.

Trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et les montants pouvant être prélevés sur les facilités de crédit existantes devraient permettre à la Société de répondre à ses besoins en trésorerie pour au moins les 12 prochains mois. La Société croit qu'elle n'aurait aucune difficulté à obtenir du financement pour un montant supérieur à celui des facilités dont elle dispose actuellement afin de financer les acquisitions potentielles.

(en millions de dollars CAD, sauf le ratio)

	30 juin 2018	31 mars 2018
Actifs à court terme	3 283,0	2 422,4
Passifs à court terme	1 989,4	1 292,8
Fonds de roulement	1 293,6	1 129,6
Ratio du fonds de roulement	1,65	1,87

Le ratio du fonds de roulement est un indicateur de la capacité de la Société à couvrir les passifs à court terme au moyen d'actifs à court terme, sans avoir un surplus d'actifs inactifs. La baisse du ratio du fonds de roulement est attribuable essentiellement à l'inclusion du bilan de l'acquisition de Murray Goulburn et à la tranche à court terme de la facilité d'acquisition.

Gestion du capital

La stratégie de la Société en matière de capital nécessite une structure de financement bien équilibrée afin de maintenir la souplesse nécessaire pour mettre en œuvre des projets de croissance tout en lui permettant d'effectuer des dépenses en immobilisations de façon disciplinée et de maximiser la valeur pour les actionnaires.

La Société vise un niveau d'endettement à long terme correspondant à un ratio d'environ 2,0 fois la dette nette sur le BAIIA ajusté. De temps à autre, la Société peut s'éloigner de son niveau d'endettement à long terme cible afin d'effectuer des acquisitions et de saisir d'autres occasions stratégiques. Le cas échéant, la Société prévoit réduire le levier financier sur une période raisonnable en vue de maintenir ses notations de première qualité.

(en millions de dollars CAD, sauf le ratio et le nombre d'actions et d'options)

	30 juin 2018	31 mars 2018
Dette à long terme	2 708,2	1 425,3
Emprunts bancaires	150,9	193,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	99,5	122,2
Dette nette*	2 759,6	1 496,4
BAIIA ajusté** des 12 derniers mois	1 217,0	1 264,7
Dette nette sur le BAIIA ajusté** des 12 derniers mois	2,27	1,18
Nombre d'actions ordinaires	388 171 971	387 407 403
Nombre d'options d'achat d'actions	23 075 497	19 510 123

* Se reporter à la rubrique « Glossaire », à la page 20 du présent rapport de gestion.

** Les mesures non définies par les normes IFRS sont décrites à la rubrique « Glossaire », à la page 20 du présent rapport de gestion.

Au 30 juin 2018, la Société disposait de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 99,5 millions de dollars et de facilités de crédit bancaire disponibles de 1,285 milliard de dollars, desquelles une tranche de 150,9 millions de dollars avait été prélevée.

Dans le cadre de l'acquisition de Murray Goulburn, la Société a conclu, le 21 décembre 2017, une nouvelle entente de crédit relative à une facilité à terme non renouvelable d'un montant total de 1,284 milliard de dollars (facilité d'acquisition), qui avait été prélevée en entier au 1^{er} mai 2018.

Se reporter aux notes 5 et 6 des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour de plus amples renseignements sur les emprunts bancaires et la dette à long terme.

La Société prévoit utiliser le produit de la vente de l'usine de Koroit située dans l'État de Victoria, en Australie, annoncée le 17 juillet 2018, pour réduire sa dette nette conformément à sa stratégie en ce qui a trait à son niveau d'endettement à long terme. En supposant la conclusion de la transaction, le ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté des 12 derniers mois pro forma au 30 juin 2018 aurait été de 2,06 fois et la direction s'attend à ce que l'apport annuel des acquisitions récentes au BAIIA ajusté contribue à réduire davantage ce ratio.

Le capital-actions autorisé de la Société est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires. Les actions ordinaires sont des actions avec droit de vote et droit de participation. Au 2 août 2018, 388 367 305 actions ordinaires et 22 706 207 options d'achat d'actions étaient en circulation.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société assure la gestion et le suivi continu de ses engagements et de ses obligations contractuelles afin de veiller à ce qu'elle puisse s'acquitter de ceux-ci au moyen des fonds provenant de l'exploitation et de l'optimisation de sa structure du capital.

Les obligations contractuelles de la Société se composent des engagements relatifs au remboursement de certains emprunts à long terme, des paiements minimaux au titre des contrats de location simple visant des locaux, de l'équipement et du matériel roulant ainsi que des obligations d'achat au titre de dépenses en immobilisations pour lesquelles la Société s'est engagée.

(en millions de dollars CAD)

	30 juin 2018				31 mars 2018			
	Dettes à long terme	Contrats de location	Obligations d'achat	Total	Dettes à long terme	Contrats de location	Obligations d'achat	Total
Moins de 1 an	404,4	87,9	86,5	578,8	4,4	29,1	91,8	125,3
De 1 à 2 ans	820,3	64,3	–	884,6	520,9	24,6	–	545,5
De 2 à 3 ans	300,0	55,8	–	355,8	–	20,0	–	20,0
De 3 à 4 ans	883,5	50,2	–	933,7	300,0	15,8	–	315,8
De 4 à 5 ans	–	47,9	–	47,9	300,0	14,2	–	314,2
Plus de 5 ans	300,0	151,5	–	451,5	300,0	27,1	–	327,1
	2 708,2	457,6	86,5	3 252,3	1 425,3	130,8	91,8	1 647,9

Dettes à long terme

Comme il est décrit à la note 6 des états financiers consolidés, la dette à long terme de la Société se compose de facilités d'emprunt bancaire à terme non garanties de 200,0 millions de dollars, échéant en décembre 2019, qui portent intérêt aux taux préférentiels des prêteurs majorés jusqu'à un maximum de 1,00 % ou aux taux des acceptations bancaires majorés de 0,80 % jusqu'à un maximum de 2,00 %, selon les notations de crédit de la Société.

La dette à long terme se compose également de quatre séries de billets à moyen terme d'un montant de 300,0 millions de dollars, pour un total de 1,200 milliard de dollars, portant intérêt à un taux variant entre 1,94 % et 2,83 % par année et échéant entre novembre 2019 et novembre 2023.

Dans le cadre de l'acquisition de Murray Goulburn, la Société a prélevé en totalité la facilité d'acquisition, composée de trois tranches : une tranche d'un an d'un montant de 400,0 millions de dollars, une tranche de trois ans d'un montant de 300,0 millions de dollars et une tranche de cinq ans d'un montant de 583,6 millions de dollars (600,0 millions de dollars AUD), qui portent intérêt aux taux préférentiels des prêteurs majorés jusqu'à un maximum de 1,00 % ou aux taux des acceptations bancaires ou aux taux des acceptations bancaires australiennes majorés de 0,80 % jusqu'à un maximum de 2,00 %, selon les notations de crédit de la Société.

BILAN

Les principaux postes du bilan au 30 juin 2018 ont varié essentiellement en raison des acquisitions conclues récemment ainsi que de l'affaiblissement du dollar canadien par rapport au dollar américain et ce, comparativement au 31 mars 2018.

Le taux de conversion des postes du bilan de nos activités américaines libellées en dollars américains était de 1,3133 \$ CAD/USD au 30 juin 2018, contre 1,2900 \$ CAD/USD au 31 mars 2018. Le taux de conversion des postes du bilan de nos activités en Argentine libellées en pesos argentins était de 0,0454 \$ CAD/ARS au 30 juin 2018, contre 0,0640 \$ CAD/ARS au 31 mars 2018. Le taux de conversion des postes du bilan de nos activités australiennes libellées en dollars australiens était de 0,9725 \$ CAD/AUD au 30 juin 2018, contre 0,9914 \$ CAD/AUD au 31 mars 2018. L'affaiblissement du dollar canadien par rapport au dollar américain, contrebalancé en partie par l'affaiblissement du dollar australien et du peso argentin, s'est traduit par des valeurs plus élevées comptabilisées dans les postes du bilan concernés de nos activités à l'étranger.

La position de trésorerie nette (trésorerie et équivalents de trésorerie moins emprunts bancaires) a augmenté, passant d'un montant négatif de 71,7 millions de dollars au 31 mars 2018 à un montant négatif de 51,4 millions de dollars au 30 juin 2018, principalement en raison de la diminution des emprunts bancaires. La variation de l'écart de conversion comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est attribuable principalement à l'affaiblissement du dollar canadien par rapport au dollar américain.

NORMES COMPTABLES

INCIDENCE DES NOUVELLES NORMES COMPTABLES, INTERPRÉTATIONS ET MODIFICATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ MISES EN ŒUVRE

Un sommaire des normes significatives modifiées et une analyse des modifications sont présentés plus bas.

Les normes, modifications aux normes et interprétations ci-dessous ont été publiées et s'appliquent à la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2019. L'application anticipée est permise.

IFRS 3, Regroupements d'entreprises

En décembre 2017, l'IASB a publié une modification à IFRS 3 afin de clarifier le fait que lorsqu'une entité obtient le contrôle d'une entreprise qui est une entreprise commune, elle doit réévaluer les participations qu'elle détenait antérieurement dans cette entreprise.

IFRS 9, Instruments financiers

En octobre 2017, l'IASB a apporté d'autres modifications à IFRS 9 afin de répondre aux préoccupations sur le classement, selon cette norme, de certains actifs financiers susceptibles de remboursement anticipé.

IFRS 11, Partenariats

En décembre 2017, l'IASB a publié une modification à IFRS 11 afin de clarifier le fait que lorsqu'une entité obtient le contrôle conjoint d'une entreprise qui est une entreprise commune, elle ne doit pas réévaluer les participations qu'elle détenait antérieurement dans cette entreprise.

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme, IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplacera IAS 17, *Contrats de location*. La nouvelle norme éliminera la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement et imposera la comptabilisation, par le preneur, de la plupart des contrats de location au bilan, sauf en ce qui concerne quelques exceptions limitées. Pour le bailleur, la comptabilisation demeurera essentiellement inchangée, et la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement sera maintenue.

IAS 19, Avantages du personnel

En février 2018, l'IASB a publié une modification à IAS 19 pour préciser la façon dont une entité doit déterminer les charges de retraite lorsque des changements sont apportés à un régime de retraite. Lorsqu'une modification, une réduction ou une liquidation est apportée à un régime, IAS 19 exige qu'une entité réévalue son passif ou son actif net au titre des prestations définies. Selon les modifications à IAS 19, une entité est tenue d'utiliser les hypothèses mises à jour découlant de cette réévaluation afin de déterminer le coût des services rendus au cours de la période et les intérêts nets pour le reste de la période de présentation de l'information financière à la suite du changement apporté au régime. Les modifications précisent en outre l'effet d'une modification, d'une réduction ou d'une liquidation de régime sur les exigences relatives au plafond de l'actif.

IAS 23, Coûts d'emprunt

En décembre 2017, l'IASB a publié une modification à IAS 23 afin de préciser que si un emprunt contracté reste dû une fois que l'actif connexe est prêt pour son utilisation ou sa vente prévue, il doit alors être traité en tant que fonds empruntés de façon générale par l'entité aux fins du calcul du taux de capitalisation des emprunts généraux.

IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

En octobre 2017, l'IASB a publié une modification à IAS 28 afin de préciser qu'une entité doit appliquer IFRS 9 aux intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise qui, en fait, constituent une partie de sa participation nette dans l'entreprise associée ou la coentreprise, mais auxquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée.

IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux

En juin 2017, le Comité d'interprétations des normes IFRS a publié IFRIC 23, qui clarifie la manière d'appliquer les exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation prescrites dans IAS 12, *Impôts sur le résultat*, lorsqu'une incertitude subsiste quant aux traitements fiscaux à utiliser.

La direction évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes, modifications et interprétation sur les états financiers de la Société.

QUESTIONS LIÉES À L'APPLICATION D'IFRS 16

IFRS 16 doit être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2019. La Société n'adoptera pas IFRS 16 de façon anticipée.

IFRS 16 peut être appliquée au moyen de l'une des deux méthodes suivantes : de façon rétrospective à chaque période antérieure pour laquelle la Société présente l'information financière, conformément à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, ou de façon rétrospective en comptabilisant l'effet cumulé de l'application d'IFRS 16 à la date de la première application. La Société appliquera la seconde méthode comme méthode de transition, tel qu'il est prescrit aux termes d'IFRS 16.

De façon générale, les principales incidences de l'adoption d'IFRS 16 devraient être liées à la comptabilisation, à l'évaluation et à la présentation des contrats de location ainsi qu'aux informations à fournir sur ces derniers. La majorité de ses contrats de location considérés comme des contrats de location simple en vertu d'IAS 17 devraient être comptabilisés dans le bilan consolidé à titre d'actifs au titre du droit d'utilisation, en plus des obligations locatives. De plus, la Société s'attend à ce qu'IFRS 16 ait une incidence sur son état consolidé des résultats en raison du reclassement des loyers et charges locatives des charges d'exploitation aux charges d'amortissement et d'intérêts et d'un changement sur la façon de comptabiliser ces charges. Enfin, la norme aura une incidence sur la présentation de l'état consolidé des flux de trésorerie.

La direction évalue actuellement l'incidence de cette norme sur les états financiers de la Société.

INCIDENCE DES NOUVELLES NORMES COMPTABLES, INTERPRÉTATIONS ET MODIFICATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA PÉRIODE

Les normes, les modifications aux normes existantes et les interprétations qui suivent ont été adoptées par la Société le 1^{er} avril 2018.

IFRS 2, Paiement fondé sur des actions

En juin 2016, l'IASB a publié une modification visant à clarifier la façon de comptabiliser certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Les modifications décrivent les exigences liées à la comptabilisation de l'incidence des conditions d'acquisition de droits et des conditions accessoires à l'acquisition de droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie; des transactions dont le paiement est fondé sur des actions comportant l'option de règlement net aux fins des obligations de retenue d'impôt; ainsi que d'une modification des modalités d'un paiement fondé sur des actions qui donne lieu à un changement dans le classement de la transaction qui est réglée en instruments de capitaux propres plutôt qu'en trésorerie.

Cette modification n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers de la Société pour le trimestre terminé le 30 juin 2018.

IFRS 9, Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version finale d'IFRS 9, *Instruments financiers*, dans le but de remplacer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 fournit des directives révisées à l'égard du classement et de l'évaluation des actifs financiers, y compris un nouveau modèle de dépréciation pour la comptabilisation des pertes de crédit attendues et un nouveau modèle de comptabilité de couverture. IFRS 9 s'applique de manière rétrospective conformément à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, sous réserve de certaines exemptions et exceptions. En vertu d'IFRS 9, la perte de valeur est calculée selon les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir ou les pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La Société a décidé d'utiliser la seconde méthode comme méthode de transition, tel qu'il est prescrit aux termes d'IFRS 9.

Classement et évaluation IFRS 9 comporte de nouvelles exigences en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers qui comprennent les catégories suivantes : coût amorti, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et juste valeur par le biais du résultat net. Le nouveau classement des actifs financiers présenté dans IFRS 9 est généralement fondé sur le modèle économique dans le cadre duquel un actif financier est géré et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Les passifs financiers sont classés et évalués selon deux catégories : coût amorti et juste valeur par le biais du résultat net.

Le tableau suivant présente l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 sur le classement des actifs et des passifs financiers. Il n'y a pas eu d'incidence importante relativement à l'évaluation des actifs et des passifs financiers.

Actif/passif	Classement en vertu d'IAS 39	Classement en vertu d'IFRS 9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti
Débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
Autres actifs à long terme	Prêts et créances	Coût amorti
Emprunts bancaires	Autres éléments de passif	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Autres éléments de passif	Coût amorti
Dette à long terme	Autres éléments de passif	Coût amorti
Dérivés	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net

Dépréciation IFRS 9 fournit un nouveau modèle de dépréciation qui exige la comptabilisation des pertes de crédit attendues, lequel remplace le modèle fondé sur les pertes subies d'IAS 39. Le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti.

Comptabilité de couverture IFRS 9 comporte un nouveau modèle de comptabilité de couverture en vertu duquel la Société doit s'assurer que les relations de couverture sont alignées sur les objectifs et la stratégie de gestion du risque de la Société et doit appliquer une approche plus qualitative et prospective pour évaluer l'efficacité des couvertures. La Société a effectué ces changements à ses documents internes pour répondre aux exigences d'IFRS 9. Conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 9, la Société a appliqué la comptabilité de couverture d'IFRS 9 de façon prospective à compter de la date de la première application.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers de la Société pour le trimestre terminé le 30 juin 2018.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, dont l'objectif est de mettre en œuvre un modèle unique de comptabilisation des produits tirés de contrats conclus avec des clients. Cette nouvelle norme annule et remplace les directives actuelles de comptabilisation des produits d'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, d'IAS 11, *Contrats de construction*, et d'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*.

Cette norme établit une méthode de comptabilisation des produits en cinq étapes : identification d'un contrat conclu avec des clients, identification des obligations de prestation, détermination du prix de transaction, répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation et comptabilisation des produits lorsque les obligations de prestation sont remplies. Cette norme élargit également les exigences en matière d'informations à fournir.

IFRS 15 peut être appliquée au moyen de l'une des deux méthodes suivantes : de façon rétrospective à chaque période antérieure pour laquelle la Société présente l'information financière, conformément à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, ou de façon rétrospective en comptabilisant l'effet cumulé de l'application d'IFRS 15 à la date de la première application. La Société a décidé d'utiliser la seconde méthode comme méthode de transition, tel qu'il est prescrit aux termes d'IFRS 15.

En vertu d'IFRS 15, la Société doit définir son rôle à titre d'entité agissant pour son propre compte ou de mandataire dans le cadre des activités d'expédition et de manutention. Conformément à cette norme, les activités d'expédition et de manutention de la Société sont considérées comme une activité principale et sont présentées selon le montant brut.

L'adoption d'IFRS 15 a eu une incidence sur le moment de la comptabilisation des revenus, puisque les revenus sont comptabilisés à un moment précis lorsque le contrôle de l'actif est transféré au client, généralement au moment de la livraison des produits. Elle a aussi eu une incidence sur certains contrats conclus avec des clients qui offrent des programmes incitatifs, comprenant des remises, des promotions, des ristournes publicitaires et d'autres incitatifs fondés sur le volume. Ces incitatifs donnent lieu à des contreparties variables, qui sont aussi estimées au moment de la passation du contrat. Enfin, IFRS 15 a eu une incidence sur le classement de certains montants versés aux clients dans l'état des résultats, les paiements aux clients pour des biens ou services distincts ayant été classés dans les frais de vente, généraux et d'administration et les paiements qui n'étaient pas pour des biens et services distincts, à titre de composante des ventes.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers de la Société pour le trimestre terminé le 30 juin 2018.

IAS 40, Immeubles de placement

En décembre 2016, l'IASB a publié une modification d'IAS 40 afin de clarifier les indications sur les transferts d'actifs depuis la catégorie immeubles de placement ou vers celle-ci. La modification indique que pour transférer un bien immobilier depuis ou vers la catégorie immeubles de placement, il doit exister une indication que l'utilisation du bien immobilier a changé. Pour conclure que l'utilisation du bien immobilier a changé, il est convenu d'évaluer si le bien immobilier répond à la définition de ce terme. Le changement doit être confirmé au moyen d'éléments probants.

Cette modification n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société pour le trimestre terminé le 30 juin 2018.

IFRIC 22, Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée

En décembre 2016, l'IASB a publié IFRIC 22, qui fournit des indications sur la manière de déterminer la date de la transaction lors de l'application de la norme sur les transactions en monnaie étrangère, conformément à IAS 1. L'interprétation s'applique lorsqu'une entité paie ou reçoit une contrepartie anticipée dans le cadre de contrats libellés en devises. La date de la transaction détermine le taux de change à utiliser au moment de la comptabilisation initiale de l'actif, de la charge ou des produits connexes. Cette interprétation fournit des directives pour les cas de paiements ou d'encaissements uniques et pour les cas de paiements ou d'encaissements multiples et vise à réduire la diversité des pratiques.

Cette interprétation n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société pour le trimestre terminé le 30 juin 2018.

SUIVI DE CERTAINS ÉLÉMENTS FAISANT L'OBJET D'UNE ANALYSE

Pour une analyse relative aux garanties, aux transactions entre parties liées, aux méthodes comptables critiques et au recours à des estimations comptables, aux risques et incertitudes, ainsi qu'une analyse de sensibilité des variations de taux d'intérêt et de la devise américaine, veuillez consulter l'information contenue dans le rapport annuel 2018 de la Société (pages 23 à 33 du rapport de gestion).

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Le chef de la direction et le chef de la direction financière sont responsables d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information. Les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société est communiquée à la direction en temps opportun, afin de permettre que l'information devant être présentée en vertu de la législation sur les valeurs mobilières soit constatée, traitée, résumée et présentée dans les délais précisés dans cette législation. Veuillez vous reporter à la rubrique ci-dessous pour les contrôles et procédures de communication de l'information relatifs à l'acquisition de Murray Goulburn.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le chef de la direction et le chef de la direction financière sont responsables d'établir et de maintenir le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière est conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux normes IFRS.

Il n'y a eu aucune modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours de la période allant du 1^{er} avril 2018 au 30 juin 2018 ayant eu une incidence importante, ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

Conformément aux dispositions du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont limité l'étendue de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et les contrôles internes à l'égard de l'information financière afin d'exclure les contrôles, politiques et procédures des activités de Murray Goulburn acquises le 1^{er} mai 2018.

L'apport des activités acquises de Murray Goulburn à nos revenus consolidés pour le trimestre terminé le 30 juin 2018 s'est élevé à 10,2 % des revenus consolidés et à (29,5) % du bénéfice net consolidé. De plus, au 30 juin 2018, les actifs à court terme des activités acquises de Murray Goulburn représentaient environ 22,7 % des actifs à court terme consolidés et ses passifs à court terme représentaient environ 19,6 % des passifs à court terme consolidés. Les actifs à long terme des activités acquises de Murray Goulburn représentaient environ 13,7 % des actifs à long terme consolidés et leurs passifs à long terme représentaient environ 0,4 % des passifs à long terme consolidés. La conception des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière des activités acquises de Murray Goulburn sera finalisée d'ici la fin de l'exercice 2019.

INFORMATION SECTORIELLE

Secteur Canada

(en millions de dollars CAD)

Exercices	2019	2018			
	T1	T4	T3	T2	T1
Revenus	1 011,0	980,9	1 057,2	1 032,6	999,2
BAIIA ajusté*	105,5	108,1	127,9	122,9	117,0

* La mesure non définie par les normes IFRS est décrite à la rubrique « Glossaire », à la page 20 du présent rapport de gestion.

Le Secteur Canada se compose de la Division Produits laitiers (Canada).

Revenus

Les revenus du Secteur Canada ont totalisé 1,011 milliard de dollars pour le trimestre terminé le 30 juin 2018, en hausse d'environ 12 millions de dollars, ou 1,2 %, comparativement à 999,2 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette augmentation des revenus est principalement attribuable à la hausse des volumes de ventes et à une combinaison de produits favorable. Elle a été contrebalancée en partie par la baisse des prix de vente des ingrédients laitiers vendus sur le marché de l'exportation. Les activités de l'acquisition de Shepherd Gourmet, acquises le 19 juin 2018, ont aussi un peu contribué à l'augmentation des revenus par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté du Secteur Canada a totalisé 105,5 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 juin 2018, en baisse de 11,5 millions de dollars, ou 9,8 %, comparativement à 117,0 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Au cours du trimestre, le BAIIA ajusté a subi l'incidence négative des conditions de marché concurrentielles ainsi que de la hausse des frais d'administration découlant des initiatives liées au PGI et la baisse des prix de vente des ingrédients laitiers à l'échelle internationale. La hausse des coûts liés à l'entreposage et à la logistique découlant de la hausse des coûts de transport et des coûts de l'essence s'est aussi traduite par une baisse du BAIIA ajusté. Cette baisse a été contrebalancée en partie par l'incidence positive de la hausse des volumes de ventes, alors que l'apport de l'acquisition de Shepherd Gourmet a eu une incidence minime. La fluctuation du dollar canadien par rapport aux devises a eu une incidence positive d'environ 2 millions de dollars sur le BAIIA ajusté.

Secteur USA

(en millions de dollars CAD)

Exercices	2019	2018			
	T1	T4	T3	T2	T1
Revenus	1 594,6	1 435,1	1 591,3	1 528,1	1 578,3
BAIIA ajusté*	154,3	128,3	153,9	170,7	196,5

* La mesure non définie par les normes IFRS est décrite à la rubrique « Glossaire », à la page 20 du présent rapport de gestion.

Principaux facteurs ayant une incidence positive (négative) sur le BAIIA ajusté

(en millions de dollars CAD)

Exercices	2019	2018			
	T1	T4	T3	T2	T1
Facteurs du marché ¹	2	(3)	(19)	(6)	3
Réduction de valeur des stocks	-	(7)	-	-	-
Taux de change du dollar américain ¹	(8)	(6)	(9)	(7)	8

* Se reporter à la rubrique « Glossaire », à la page 20 du présent rapport de gestion.

¹ Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Autres informations pertinentes

(en dollars USD, sauf le taux de change moyen)

Exercices	2019	2018			
	T1	T4	T3	T2	T1
Prix du bloc*					
Ouverture	1,530	1,540	1,735	1,525	1,520
Clôture	1,555	1,530	1,540	1,735	1,525
Moyenne	1,603	1,524	1,627	1,660	1,575
Prix du beurre*					
Ouverture	2,215	2,208	2,315	2,643	2,108
Clôture	2,268	2,215	2,208	2,315	2,643
Moyenne	2,339	2,160	2,254	2,568	2,312
Prix moyen de la poudre de lactosérum par livre*	0,279	0,241	0,310	0,403	0,465
Écart*	0,135	0,148	0,072	0,066	0,039
Taux de change moyen du dollar américain par rapport au dollar canadien ¹	1,290	1,268	1,270	1,256	1,344

* Se reporter à la rubrique « Glossaire », à la page 20 du présent rapport de gestion.

¹ Selon l'information publiée par Bloomberg.

Le Secteur USA se compose de la Division Fromages (USA) et la Division Aliments laitiers (USA).

Revenus

Les revenus du Secteur USA ont totalisé 1,595 milliard de dollars pour le trimestre terminé le 30 juin 2018, en hausse d'environ 17 millions de dollars, ou 1,1 %, comparativement à 1,578 milliard de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'apport de l'acquisition de Montchevre et de l'acquisition de SMI a eu une incidence positive sur les revenus au cours du trimestre considéré. La hausse du prix moyen du bloc par livre de fromage et du prix moyen du beurre par livre a donné lieu à une augmentation des revenus d'environ 34 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette augmentation a été contrebalancée en partie par la baisse du prix des ingrédients laitiers aux États-Unis, alors que les volumes de ventes sont demeurés relativement stables. De plus, la fluctuation du dollar canadien par rapport au dollar américain s'est traduite par une diminution des revenus d'environ 64 millions de dollars.

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté du Secteur USA a totalisé 154,3 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 juin 2018, en baisse de 42,2 millions de dollars, ou 21,5 %, comparativement à 196,5 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Au cours du trimestre, le BAIIA ajusté a subi l'incidence négative des conditions de marché concurrentielles, ainsi que d'une hausse des coûts d'exploitation liée à l'intégration des activités à la nouvelle usine à Almena, au Wisconsin. L'arrêt des activités à deux de nos usines à la suite de pannes de courant en raison des conditions météorologiques au Wisconsin a aussi contribué à la hausse des coûts d'exploitation. La hausse des coûts liés à l'entreposage et à la logistique découlant d'une augmentation des coûts de transport, de même que la hausse des frais d'administration, découlant essentiellement des initiatives liées au PGI, ont aussi contribué à la diminution d'environ 23 millions de dollars du BAIIA ajusté.

La hausse du prix moyen du bloc par livre de fromage et la hausse du prix moyen du beurre par livre au cours du trimestre par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent ont eu une incidence favorable sur la réalisation des stocks et sur l'absorption des frais fixes. De plus, la relation entre le prix moyen du bloc par livre de fromage et le coût de la matière première, le lait, a eu une incidence favorable sur le BAIIA ajusté. Toutefois, la baisse des prix sur les marchés internationaux des ingrédients laitiers a eu une incidence négative sur le BAIIA ajusté. Ces facteurs du marché combinés ont eu une incidence positive sur le BAIIA ajusté d'environ 2 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'apport de l'acquisition de Montchevre et de l'acquisition de SMI a eu une incidence favorable, alors que la fluctuation du dollar canadien par rapport au dollar américain a eu une incidence négative d'environ 8 millions de dollars sur le BAIIA ajusté.

Secteur International

(en millions de dollars CAD)

Exercices	2019	2018			
	T1	T4	T3	T2	T1
Revenus	662,2	328,4	373,3	323,5	314,6
BAIIA ajusté*	47,7	25,3	36,2	36,2	41,7

* La mesure non définie par les normes IFRS est décrite à la rubrique « Glossaire », à la page 20 du présent rapport de gestion.

Principaux facteurs ayant une incidence positive (négative) sur le BAIIA ajusté

(en millions de dollars CAD)

Exercices	2019	2018			
	T1	T4	T3	T2	T1
Réduction de valeur des stocks	-	(4)	(2)	(3)	(1)
Conversion des devises ¹	(7)	2	(4)	(1)	1

¹ Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Le Secteur International se compose de la Division Produits laitiers (Argentine) et de la Division Produits laitiers (Australie).

Revenus

Les revenus du Secteur International ont totalisé 662,2 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 juin 2018, soit une hausse de 347,6 millions de dollars, ou 110,5 %, comparativement à 314,6 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'inclusion de l'acquisition de Murray Goulburn pour une période de deux mois du trimestre considéré et la hausse des volumes de ventes, tant dans la Division Produits laitiers (Argentine) que dans la Division Produits laitiers (Australie), se sont traduites par une augmentation des revenus. Toutefois, malgré les revenus additionnels découlant de l'affaiblissement du peso argentin, la baisse des prix de vente du fromage et des ingrédients laitiers à l'échelle internationale s'est traduite par une diminution des revenus par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Finalement, la fluctuation du dollar canadien par rapport aux monnaies fonctionnelles utilisées dans le Secteur International a eu une incidence négative sur les revenus d'environ 61 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté du Secteur International a totalisé 47,7 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 juin 2018, en hausse de 6,0 millions de dollars, ou 14,4 %, comparativement à 41,7 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La hausse des volumes de ventes, tant dans la Division Produits laitiers (Argentine) que dans la Division Produits laitiers (Australie), et l'affaiblissement du peso argentin en ce qui a trait aux ventes d'exportation en dollars américains ont eu une incidence positive sur le BAIIA ajusté. De plus, la baisse des frais d'administration découlant des initiatives liées au PGI, de même que l'inclusion de l'acquisition de Murray Goulburn pour une période de deux mois au cours du trimestre considéré, ont eu une incidence favorable sur le BAIIA ajusté. Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par une baisse des prix sur les marchés internationaux du fromage et des ingrédients laitiers et par le fait que le coût de la matière première, le lait, n'a pas suivi cette baisse, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Finalement, la fluctuation du dollar canadien par rapport aux monnaies fonctionnelles dans le Secteur International a eu une incidence négative sur le BAIIA ajusté d'environ 7 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

PERSPECTIVES

La Société bénéficie d'un bilan et d'une structure du capital solides, soutenus par un niveau élevé de flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation. Cette souplesse financière permet à la Société de continuer de croître par l'entremise d'acquisitions ciblées et de façon organique grâce à des dépenses en immobilisations stratégiques. La création de valeur pour les actionnaires et l'amélioration de la rentabilité demeurent les pierres angulaires des objectifs de la Société. La Société s'est engagée à fabriquer des produits de qualité et elle continuera de mettre l'accent sur l'efficacité opérationnelle.

La Société poursuivra ses activités de planification, de conception et de mise en œuvre liées à la migration vers le nouveau PGI qui a déjà été mis en œuvre avec succès en Argentine et en Australie. La Société prévoit compléter la mise en œuvre du système au sein de la Division Aliments laitiers (USA) au cours de l'exercice 2019. La Société procédera par la suite à la mise en œuvre au sein de la Division Fromages (USA), laquelle devrait avoir lieu au cours de l'exercice 2020. La mise en œuvre au sein de la Division Produits laitiers (Canada) commencera à l'exercice 2020.

Au Canada, afin d'atténuer les pressions sur les marges, la faible croissance et les conditions de marché concurrentielles, nous continuerons de mettre l'accent sur la révision de l'ensemble de nos activités pour améliorer l'efficacité opérationnelle. La Division Produits laitiers (Canada) entreprendra des projets d'immobilisations visant à améliorer l'efficacité et à maximiser la place qu'elle occupe en ce qui a trait à la fabrication afin de conserver une position de chef de file. Dans le cadre du plan de dépenses en immobilisations de la Société, nous prévoyons construire, au cours des trois prochaines années, une nouvelle installation à Port-Coquitlam, en Colombie-Britannique, afin de mieux servir le marché de l'Ouest canadien et de bénéficier d'une installation à la fine pointe de la technologie qui sera mise en service au cours de l'exercice 2021. Par conséquent, la Société a conclu une entente afin de vendre son installation existante de Burnaby, en Colombie-Britannique. La vente devrait être conclue au cours de l'exercice 2019 et la Société signera un contrat de location visant cette même installation jusqu'à ce que la construction de la nouvelle installation soit achevée.

La Division procédera aussi à l'intégration de l'acquisition de Shepherd Gourmet. L'acquisition permettra à la Division Produits laitiers (Canada) d'accroître sa présence dans les fromages de spécialité et d'élargir son offre de yogourts au Canada.

La Division Fromages (USA) continuera de se concentrer sur l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et sur le contrôle des coûts pour atténuer l'incidence négative des marchés de marchandises pour les ingrédients laitiers et des conditions de marché concurrentielles sur le BAIIA ajusté. Au cours des trimestres à venir, la Division bénéficiera des capacités de fabrication additionnelles de fromage bleu à son usine construite récemment à Almena, au Wisconsin. Ce projet de dépenses en immobilisations permet à la Division de continuer à renforcer sa position au sein de la catégorie du fromage bleu.

La Division finalisera l'intégration de l'acquisition de Montchevre, qui permettra à la Division Fromages (USA) d'accroître sa présence dans les fromages de spécialité aux États-Unis.

Le Department of Agriculture des États-Unis a annoncé que les producteurs laitiers de la Californie avaient voté en faveur de la mise en place d'un programme fédéral d'organisation de la commercialisation du lait pour tout l'État de la Californie. Le nouveau programme fédéral d'organisation de la commercialisation du lait de la Californie sera mis en place le 17 octobre 2018, et les prix avancés et les facteurs de fixation des prix seront annoncés le 1^{er} novembre 2018. Si le programme fédéral d'organisation de la commercialisation du lait de la Californie avait été en vigueur au début de l'exercice considéré, l'incidence négative de ces derniers sur le BAIIA ajusté pour le trimestre aurait totalisé environ 7 millions de dollars, selon les prix réels du lait au cours du trimestre. Le Secteur continuera de surveiller les marchés laitiers et prendra les décisions appropriées pour atténuer l'incidence sur ses activités. Afin de traiter l'incidence négative d'une structure de coûts additionnels, nous avons l'intention d'adopter une approche disciplinée en révisant notre stratégie en ce qui a trait aux prix fixés pour les consommateurs.

La Division Aliments laitiers (USA) continue de se concentrer sur l'optimisation et la maximisation de ses investissements dans son réseau existant afin de tirer parti des nouvelles capacités de production, de favoriser la croissance future, de satisfaire à la demande des clients et de mettre en marché de nouveaux produits. La Division continuera d'investir pour soutenir ses capacités de production et consolider sa position concurrentielle en matière de coûts afin d'atténuer les conditions de marché concurrentielles. Plus précisément, la Division Aliments laitiers (USA) se concentrera sur des dépenses en immobilisations ciblées visant à accroître la capacité de production.

Les marchés des ingrédients laitiers ont continué de reculer durant le premier trimestre de l'exercice 2019, et les prix de ces marchés devraient demeurer bas au cours de l'exercice 2019, ce qui continuera à exercer une pression à la baisse sur les marges du Secteur Canada et du Secteur USA.

Le Secteur International continuera de chercher à accroître les volumes de ventes sur les marchés existants et de développer ses affaires sur d'autres marchés internationaux. Le Secteur continuera d'évaluer l'ensemble de ses activités afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle et s'efforcera de maximiser sa flexibilité opérationnelle pour atténuer les variations des conditions du marché. Alors que la volatilité des marchés des produits laitiers perdure, nous ne prévoyons pas une remontée importante des prix sur les marchés internationaux du fromage et des ingrédients laitiers au cours de l'exercice 2019. Nous continuerons donc de mettre l'accent sur le contrôle des coûts et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle afin d'atténuer leur incidence sur le BAIIA ajusté.

Le 1^{er} mai 2018, la Société a conclu l'acquisition de Murray Goulburn, ce qui complète les activités de la Division Produits laitiers (Australie). En acquérant un acteur bien établi dans l'industrie, la Société a affirmé sa volonté de renforcer sa présence sur le marché australien. Dans le cadre du processus d'intégration, la Société se concentrera à augmenter l'approvisionnement en lait, à revoir les activités de Murray Goulburn et à maximiser le réseau dont elle dispose. Le 17 juillet 2018, la Société a aussi annoncé qu'elle avait conclu un accord avec Bega Cheese Limited, un transformateur laitier australien, visant la vente de son usine de Koroit, dans l'État de Victoria, en Australie. Le prix de vente d'environ 244 millions de dollars (250 millions de dollars AUD) est payable en trésorerie à la clôture. La transaction est assujettie à l'approbation de l'Australian Competition and Consumer Commission et devrait se conclure au deuxième trimestre de l'exercice 2019. Ce dessaisissement était requis conformément à l'engagement conclu avec l'Australian Competition and Consumer Commission dans le cadre de l'acquisition de Murray Goulburn.

Nous visons toujours à accroître l'efficacité globale de tous nos secteurs et à poursuivre notre croissance, tant à l'interne qu'au moyen d'acquisitions.

MESURE DE CALCUL DES RÉSULTATS NON CONFORME AUX NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

Dans certains cas, lors de l'évaluation de mesures de la performance financière, la Société fait référence à des termes, tels que « BAIIA ajusté », « bénéfice net ajusté » et « bénéfice net par action ajusté », qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, ces mesures non définies par les normes IFRS ne sont pas susceptibles d'être comparables à des mesures intitulées ou décrites de façon semblable qui sont appliquées par d'autres sociétés cotées en Bourse, et elles n'indiquent pas non plus que les éléments exclus sont non récurrents. La Société utilise le bénéfice avant intérêts, impôts sur les bénéfices, amortissement, coûts d'acquisition et de restructuration (BAIIA ajusté) comme mesure de sa performance puisqu'il s'agit d'une mesure courante dans l'industrie et qu'elle reflète la rentabilité continue des activités consolidées de la Société.

D'après la définition qu'en fait la Société, le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net avant l'inclusion des coûts d'acquisition et de restructuration, déduction faite des impôts sur les bénéfices qui s'appliquent, le cas échéant. Le bénéfice net par action ajusté correspond au bénéfice net ajusté par action ordinaire (de base et dilué). Les mesures financières définies par les normes IFRS les plus semblables aux mesures utilisées par la Société sont le bénéfice avant impôts sur les bénéfices ainsi que le bénéfice net et le bénéfice net par action (de base et dilué).

Le BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté et le bénéfice net par action ajusté, tels qu'ils sont utilisés par la direction, permettent de présenter avec précision et comparabilité les activités en cours de la Société. Ils procurent également aux lecteurs une représentation des activités jugée pertinente en ce qui a trait à la performance financière de la Société, car ils comprennent de l'information financière supplémentaire qui peut être utilisée pour dégager les tendances ou des informations à fournir additionnelles qui donnent des détails sur la façon dont les activités de la Société sont exercées. Ils permettent également de comparer les résultats des exercices précédents de la Société.

Les définitions ci-dessus sont utilisées dans le contexte des résultats et des activités du trimestre terminé le 30 juin 2018. Elles peuvent être modifiées en raison de transactions futures ou si la direction le juge nécessaire afin d'améliorer la compréhension et la comparabilité des résultats et activités futurs de la Société.

Le tableau ci-après présente un rapprochement du bénéfice avant impôts sur les bénéfices, du bénéfice net et du bénéfice net par action avec le BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté et le bénéfice net par action ajusté pour les trimestres pour lesquels la direction a présenté ces mesures.

(en millions de dollars CAD)

	Pour les trimestres terminés les 30 juin	
	2018	2017
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	165,1	291,6
Autres charges financières	4,2	2,1
Intérêts sur la dette à long terme	15,1	7,8
Coûts d'acquisition et de restructuration	48,9	–
Amortissement	74,2	53,7
BAIIA ajusté	307,5	355,2

(en millions de dollars CAD, sauf les données par action)

	Pour les trimestres terminés les 30 juin					
	Total	2018 Par action		Total	2017 Par action	
		De base	Dilué		De base	Dilué
Bénéfice net	126,0	0,32	0,32	200,3	0,52	0,51
Coûts d'acquisition et de restructuration ¹	34,3	0,09	0,09	–	–	–
Bénéfice net ajusté	160,3	0,41	0,41	200,3	0,52	0,51

¹ Déduction faite des impôts sur les bénéfices.

GLOSSAIRE

BAIIA ajusté

Le « BAIIA ajusté » s'entend du bénéfice avant intérêts, impôts sur les bénéfices, amortissement, coûts d'acquisition et de restructuration.

Bénéfice net ajusté

Le « bénéfice net ajusté » s'entend du bénéfice net avant l'inclusion des coûts d'acquisition et de restructuration, déduction faite des impôts sur les bénéfices qui s'appliquent.

Bénéfice net par action ajusté

Le « bénéfice net par action ajusté » (de base et dilué) correspond au bénéfice net ajusté par action ordinaire de base et dilué.

Prix du bloc

Le « prix du bloc » correspond au prix d'un bloc de fromage cheddar de 40 livres transigé sur la Chicago Mercantile Exchange (CME), utilisé comme prix de base du fromage.

Prix du beurre

Le « prix du beurre » correspond au prix du beurre de catégorie AA transigé sur la CME, utilisé comme prix de base du beurre.

Prix moyen de la poudre de lactosérum

Le « prix moyen de la poudre de lactosérum » correspond au prix moyen quotidien du lactosérum sec de première qualité publié par le Dairy Market News.

Facteurs du marché

Les « facteurs du marché » comprennent, pour le Secteur USA, le prix moyen du bloc par livre de fromage et son incidence sur l'absorption des frais fixes et sur la réalisation des stocks, l'incidence de la relation entre le prix moyen du bloc par livre de fromage et le coût de la matière première, le lait, l'incidence des prix du marché sur les ventes d'ingrédients laitiers, ainsi que l'incidence du prix moyen du beurre sur les aliments laitiers.

Dettes nettes

La « dette nette » se compose de la dette à long terme et des emprunts bancaires, y compris les tranches échéant à moins d'un an de ces dernières, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté

Le « ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté » correspond à la dette nette divisée par le BAIIA ajusté des 12 derniers mois.

Écart

L'« écart » correspond au prix moyen du bloc par livre de fromage moins le résultat du coût moyen par 100 livres de lait de catégorie III et/ou de catégorie 4b divisé par 10 sur le marché américain.

Réforme fiscale américaine

La « réforme fiscale américaine » se rapporte à l'adoption de la loi intitulée « Tax Cuts and Jobs Act » le 22 décembre 2017.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES RÉSULTATS

(en millions de dollars CAD, sauf les données par action)
(non audités)

	Pour les trimestres terminés les 30 juin	
	2018	2017
Revenus (note 12)	3 267,8 \$	2 892,1 \$
Coûts d'exploitation, excluant l'amortissement, les coûts d'acquisition et de restructuration (note 4)	2 960,3	2 536,9
Bénéfice avant intérêts, impôts sur les bénéfices, amortissement, coûts d'acquisition et de restructuration	307,5	355,2
Amortissement	74,2	53,7
Coûts d'acquisition et de restructuration	48,9	–
Intérêts sur la dette à long terme	15,1	7,8
Autres charges financières (note 9)	4,2	2,1
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	165,1	291,6
Impôts sur les bénéfices	39,1	91,3
Bénéfice net	126,0 \$	200,3 \$
Bénéfice net par action (note 8)		
De base	0,32 \$	0,52 \$
Dilué	0,32 \$	0,51 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions de dollars CAD)
(non audités)

	Pour les trimestres terminés les 30 juin	
	2018	2017
Bénéfice net	126,0 \$	200,3 \$
Autres éléments du résultat global :		
<i>Éléments pouvant être reclassés en résultat net :</i>		
Écarts de change découlant de la conversion des devises	7,0	(129,8)
(Pertes nettes) gains nets non réalisé(e)s sur couvertures de flux de trésorerie ¹ (note 10)	(3,2)	9,0
Reclassement des gains sur couvertures de flux de trésorerie en résultat net ²	(0,1)	(1,1)
Autres éléments du résultat global	3,7	(121,9)
Total du bénéfice global	129,7 \$	78,4 \$

¹ Après impôts sur les bénéfices de 1,4 \$ (3,8 \$ en 2017).

² Après impôts sur les bénéfices de néant (0,5 \$ en 2017).

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars CAD, sauf les actions ordinaires)
(non audités)

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2018								
	Capital-actions		Réserves				Bénéfices non distribués	Total des capitaux propres
	Actions ordinaires	Montant	Conversion des devises	Couvertures de flux de trésorerie	Régime d'options d'achat d'actions	Total des réserves		
Solde au début de l'exercice	387 407 403	918,9	\$ 549,6	\$ (3,8)	\$ 116,6	\$ 662,4	\$ 3 216,4	\$ 4 797,7
Bénéfice net	–	–	–	–	–	–	126,0	126,0
Autres éléments du résultat global	–	–	7,0	(3,3)	–	3,7	–	3,7
Total du bénéfice global								129,7
Dividendes déclarés	–	–	–	–	–	–	(62,1)	(62,1)
Régime d'options d'achat d'actions (note 7)	–	–	–	–	6,4	6,4	–	6,4
Actions émises en vertu du régime d'options d'achat d'actions	764 568	17,9	–	–	–	–	–	17,9
Montant transféré des réserves au capital-actions à l'exercice des options	–	3,5	–	–	(3,5)	(3,5)	–	–
Économie d'impôts excédentaire découlant de l'excédent du montant déductible sur le coût de rémunération comptabilisé	–	–	–	–	1,1	1,1	–	1,1
Solde à la fin de la période	388 171 971	940,3	\$ 556,6	\$ (7,1)	\$ 120,6	\$ 670,1	\$ 3 280,3	\$ 4 890,7

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2017								
	Capital-actions		Réserves				Bénéfices non distribués	Total des capitaux propres
	Actions ordinaires	Montant	Conversion des devises	Couvertures de flux de trésorerie	Régime d'options d'achat d'actions	Total des réserves		
Solde au début de l'exercice	386 234 311	871,1	\$ 717,8	\$ (3,0)	\$ 97,9	\$ 812,7	\$ 2 639,1	\$ 4 322,9
Bénéfice net	–	–	–	–	–	–	200,3	200,3
Autres éléments du résultat global	–	–	(129,8)	7,9	–	(121,9)	–	(121,9)
Total du bénéfice global								78,4
Dividendes déclarés	–	–	–	–	–	–	(57,9)	(57,9)
Régime d'options d'achat d'actions (note 7)	–	–	–	–	5,9	5,9	–	5,9
Actions émises en vertu du régime d'options d'achat d'actions	460 642	11,1	–	–	–	–	–	11,1
Montant transféré des réserves au capital-actions à l'exercice des options	–	2,2	–	–	(2,2)	(2,2)	–	–
Économie d'impôts excédentaire découlant de l'excédent du montant déductible sur le coût de rémunération comptabilisé	–	–	–	–	0,7	0,7	–	0,7
Actions rachetées et annulées	(654 900)	(1,4)	–	–	–	–	(27,6)	(29,0)
Solde à la fin de la période	386 040 053	883,0	\$ 588,0	\$ 4,9	\$ 102,3	\$ 695,2	\$ 2 753,9	\$ 4 332,1

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

BILANS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(en millions de dollars CAD)

Aux	30 juin 2018 (non audité)	31 mars 2018 (audité)
ACTIF		
Actifs à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	99,5 \$	122,2 \$
Débiteurs	1 222,3	944,9
Stocks	1 600,6	1 234,5
Impôts à recevoir	58,7	52,0
Frais payés d'avance et autres éléments d'actif	54,3	68,8
Actifs détenus en vue de la vente	247,6	–
	3 283,0	2 422,4
Immobilisations	2 880,6	2 220,0
Goodwill	2 513,0	2 417,3
Actifs incorporels	888,3	823,1
Autres éléments d'actif	84,3	85,7
Impôts différés	45,2	34,5
Total de l'actif	9 694,4 \$	8 003,0 \$
PASSIF		
Passifs à court terme		
Emprunts bancaires (note 5)	150,9 \$	193,3 \$
Créditeurs et charges à payer	1 412,0	1 068,6
Impôts à payer	22,1	26,5
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 6)	404,4	4,4
	1 989,4	1 292,8
Dette à long terme (note 6)	2 303,8	1 420,9
Autres éléments de passif	68,2	66,7
Impôts différés	442,3	424,9
Total du passif	4 803,7 \$	3 205,3 \$
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 7)	940,3	918,9
Réserves	670,1	662,4
Bénéfices non distribués	3 280,3	3 216,4
Total des capitaux propres	4 890,7 \$	4 797,7 \$
Total du passif et des capitaux propres	9 694,4 \$	8 003,0 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars CAD)
(non audités)

	Pour les trimestres terminés les 30 juin	
	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Bénéfice net	126,0 \$	200,3 \$
Ajustements pour :		
Rémunération à base d'actions	11,6	6,9
Intérêts et autres charges financières	19,3	9,9
Impôts sur les bénéfices	39,1	91,3
Amortissement	74,2	53,7
Gain sur la cession d'immobilisations	(0,9)	(0,2)
Quote-part des bénéfices des coentreprises, déduction faite des dividendes reçus	6,8	8,4
Sous-financement des régimes des employés sur le coût	0,6	0,3
	276,7	370,6
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation	(40,8)	(120,1)
Trésorerie générée par les activités d'exploitation	235,9	250,5
Intérêts et autres charges financières payés	(27,8)	(15,9)
Impôts sur les bénéfices payés	(51,7)	(114,8)
Trésorerie nette générée par les activités d'exploitation	156,4	119,8
Investissement		
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise	(1 316,7)	–
Ajouts aux immobilisations	(66,2)	(74,9)
Ajouts aux actifs incorporels	(17,7)	(19,1)
Produit de la cession d'immobilisations	0,9	0,6
Autres	(0,1)	(0,1)
	(1 399,8)	(93,5)
Financement		
Emprunts bancaires	(15,7)	36,7
Produit de l'émission de la dette à long terme	1 283,6	300,0
Remboursement de la dette à long terme	(0,7)	(400,0)
Émission de capital-actions	17,9	11,1
Rachat de capital-actions	–	(29,0)
Dividendes	(62,1)	(57,9)
	1 223,0	(139,1)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(20,4)	(112,8)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	122,2	250,5
Incidence des écarts de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(2,3)	(6,6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	99,5 \$	131,1 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars CAD, sauf pour les données sur les options et les actions.)
(non audités)

NOTE 1 INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

Saputo inc. (la Société) est une société ouverte constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole « SAP ». La Société produit, met en marché et distribue une vaste gamme de produits laitiers à partir du Canada, des États-Unis, de l'Argentine et de l'Australie. L'adresse du siège social de la Société est le 6869, boulevard Métropolitain Est, Montréal, Québec, Canada, H1P 1X8. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés (états financiers) de la Société pour la période terminée le 30 juin 2018 comprennent les résultats financiers de la Société et de ses filiales.

Le conseil d'administration a approuvé, le 7 août 2018, la publication des états financiers pour la période terminée le 30 juin 2018.

NOTE 2 MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers de la Société ont été préparés conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*, telle qu'elle est publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB). Conséquemment, certaines exigences, en matière d'informations à fournir, habituellement requises dans la préparation d'un rapport annuel conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS) ont été omises ou résumées.

NOTE 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables et procédés de calcul appliqués dans les présents états financiers sont les mêmes que ceux appliqués par la Société dans ses états financiers consolidés au 31 mars 2018 et pour l'exercice terminé à cette date, à l'exception de l'incidence de l'adoption des nouvelles normes, interprétations et modifications décrites plus bas.

Les présents états financiers devraient être lus conjointement avec les états financiers consolidés audités de la Société.

INCIDENCE DES NOUVELLES NORMES COMPTABLES, INTERPRÉTATIONS ET MODIFICATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ MISES EN ŒUVRE

Un sommaire des normes significatives modifiées et une analyse des modifications sont présentés plus bas.

Les normes, modifications aux normes et interprétations ci-dessous ont été publiées et s'appliquent à la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2019. L'application anticipée est permise.

IFRS 3, Regroupements d'entreprises

En décembre 2017, l'IASB a publié une modification à IFRS 3 afin de clarifier le fait que lorsqu'une entité obtient le contrôle d'une entreprise qui est une entreprise commune, elle doit réévaluer les participations qu'elle détenait antérieurement dans cette entreprise.

NOTE 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

IFRS 9, Instruments financiers

En octobre 2017, l'IASB a apporté d'autres modifications à IFRS 9 afin de répondre aux préoccupations sur le classement, selon cette norme, de certains actifs financiers susceptibles de remboursement anticipé.

IFRS 11, Partenariats

En décembre 2017, l'IASB a publié une modification à IFRS 11 afin de clarifier le fait que lorsqu'une entité obtient le contrôle conjoint d'une entreprise qui est une entreprise commune, elle ne doit pas réévaluer les participations qu'elle détenait antérieurement dans cette entreprise.

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme, IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplacera IAS 17, *Contrats de location*. La nouvelle norme éliminera la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement et imposera la comptabilisation, par le preneur, de la plupart des contrats de location au bilan, sauf en ce qui concerne quelques exceptions limitées. Pour le bailleur, la comptabilisation demeurera essentiellement inchangée, et la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement sera maintenue.

IAS 19, Avantages du personnel

En février 2018, l'IASB a publié une modification à IAS 19 pour préciser la façon dont une entité doit déterminer les charges de retraite lorsque des changements sont apportés à un régime de retraite. Lorsqu'une modification, une réduction ou une liquidation est apportée à un régime, IAS 19 exige qu'une entité réévalue son passif ou son actif net au titre des prestations définies. Selon les modifications à IAS 19, une entité est tenue d'utiliser les hypothèses mises à jour découlant de cette réévaluation afin de déterminer le coût des services rendus au cours de la période et les intérêts nets pour le reste de la période de présentation de l'information financière à la suite du changement apporté au régime. Les modifications précisent en outre l'effet d'une modification, d'une réduction ou d'une liquidation de régime sur les exigences relatives au plafond de l'actif.

IAS 23, Coûts d'emprunt

En décembre 2017, l'IASB a publié une modification à IAS 23 afin de préciser que si un emprunt contracté reste dû une fois que l'actif connexe est prêt pour son utilisation ou sa vente prévue, il doit alors être traité en tant que fonds empruntés de façon générale par l'entité aux fins du calcul du taux de capitalisation des emprunts généraux.

IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

En octobre 2017, l'IASB a publié une modification à IAS 28 afin de préciser qu'une entité doit appliquer IFRS 9 aux intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise qui, en fait, constituent une partie de sa participation nette dans l'entreprise associée ou la coentreprise, mais auxquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée.

IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux

En juin 2017, le Comité d'interprétations des normes IFRS a publié IFRIC 23, qui clarifie la manière d'appliquer les exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation prescrites dans IAS 12, *Impôts sur le résultat*, lorsqu'une incertitude subsiste quant aux traitements fiscaux à utiliser.

La direction évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes, modifications et interprétation sur les états financiers de la Société.

QUESTIONS LIÉES À L'APPLICATION D'IFRS 16

IFRS 16 doit être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2019. La Société n'adoptera pas IFRS 16 de façon anticipée.

IFRS 16 peut être appliquée au moyen de l'une des deux méthodes suivantes : de façon rétrospective à chaque période antérieure pour laquelle la Société présente l'information financière, conformément à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, ou de façon rétrospective en comptabilisant l'effet cumulé de l'application d'IFRS 16 à la date de la première application. La Société appliquera la seconde méthode comme méthode de transition, tel qu'il est prescrit aux termes d'IFRS 16.

NOTE 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

De façon générale, les principales incidences de l'adoption d'IFRS 16 devraient être liées à la comptabilisation, à l'évaluation et à la présentation des contrats de location ainsi qu'aux informations à fournir sur ces derniers. La majorité de ses contrats de location considérés comme des contrats de location simple en vertu d'IAS 17 devraient être comptabilisés dans le bilan consolidé à titre d'actifs au titre du droit d'utilisation, en plus des obligations locatives. De plus, la Société s'attend à ce qu'IFRS 16 ait une incidence sur son état consolidé des résultats en raison du reclassement des loyers et charges locatives des charges d'exploitation aux charges d'amortissement et d'intérêts et d'un changement sur la façon de comptabiliser ces charges. Enfin, la norme aura une incidence sur la présentation de l'état consolidé des flux de trésorerie.

La direction évalue actuellement l'incidence de cette norme sur les états financiers de la Société.

INCIDENCE DES NOUVELLES NORMES COMPTABLES, INTERPRÉTATIONS ET MODIFICATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA PÉRIODE

Les normes, les modifications aux normes existantes et les interprétations qui suivent ont été adoptées par la Société le 1^{er} avril 2018.

IFRS 2, Paiement fondé sur des actions

En juin 2016, l'IASB a publié une modification visant à clarifier la façon de comptabiliser certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Les modifications décrivent les exigences liées à la comptabilisation de l'incidence des conditions d'acquisition de droits et des conditions accessoires à l'acquisition de droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie; des transactions dont le paiement est fondé sur des actions comportant l'option de règlement net aux fins des obligations de retenue d'impôt; ainsi que d'une modification des modalités d'un paiement fondé sur des actions qui donne lieu à un changement dans le classement de la transaction qui est réglée en instruments de capitaux propres plutôt qu'en trésorerie.

Cette modification n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers de la Société pour le trimestre terminé le 30 juin 2018.

IFRS 9, Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version finale d'IFRS 9, *Instruments financiers*, dans le but de remplacer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 fournit des directives révisées à l'égard du classement et de l'évaluation des actifs financiers, y compris un nouveau modèle de dépréciation pour la comptabilisation des pertes de crédit attendues et un nouveau modèle de comptabilité de couverture. IFRS 9 s'applique de manière rétrospective conformément à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, sous réserve de certaines exemptions et exceptions. En vertu d'IFRS 9, la perte de valeur est calculée selon les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir ou les pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La Société a décidé d'utiliser la seconde méthode comme méthode de transition, tel qu'il est prescrit aux termes d'IFRS 9.

Classement et évaluation IFRS 9 comporte de nouvelles exigences en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers qui comprennent les catégories suivantes : coût amorti, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et juste valeur par le biais du résultat net. Le nouveau classement des actifs financiers présenté dans IFRS 9 est généralement fondé sur le modèle économique dans le cadre duquel un actif financier est géré et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Les passifs financiers sont classés et évalués selon deux catégories : coût amorti et juste valeur par le biais du résultat net.

Le tableau suivant présente l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 sur le classement des actifs et des passifs financiers. Il n'y a pas eu d'incidence importante relativement à l'évaluation des actifs et des passifs financiers.

Actif/passif	Classement en vertu d'IAS 39	Classement en vertu d'IFRS 9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti
Débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
Autres actifs à long terme	Prêts et créances	Coût amorti
Emprunts bancaires	Autres éléments de passif	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Autres éléments de passif	Coût amorti
Dettes à long terme	Autres éléments de passif	Coût amorti
Dérivés	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net

NOTE 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Dépréciation IFRS 9 fournit un nouveau modèle de dépréciation qui exige la comptabilisation des pertes de crédit attendues, lequel remplace le modèle fondé sur les pertes subies d'IAS 39. Le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti.

Comptabilité de couverture IFRS 9 comporte un nouveau modèle de comptabilité de couverture en vertu duquel la Société doit s'assurer que les relations de couverture sont alignées sur les objectifs et la stratégie de gestion du risque de la Société et doit appliquer une approche plus qualitative et prospective pour évaluer l'efficacité des couvertures. La Société a effectué ces changements à ses documents internes pour répondre aux exigences d'IFRS 9. Conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 9, la Société a appliqué la comptabilité de couverture d'IFRS 9 de façon prospective à compter de la date de la première application.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers de la Société pour le trimestre terminé le 30 juin 2018.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, dont l'objectif est de mettre en œuvre un modèle unique de comptabilisation des produits tirés de contrats conclus avec des clients. Cette nouvelle norme annule et remplace les directives actuelles de comptabilisation des produits d'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, d'IAS 11, *Contrats de construction*, et d'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*.

Cette norme établit une méthode de comptabilisation des produits en cinq étapes : identification d'un contrat conclu avec des clients, identification des obligations de prestation, détermination du prix de transaction, répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation et comptabilisation des produits lorsque les obligations de prestation sont remplies. Cette norme élargit également les exigences en matière d'informations à fournir.

IFRS 15 peut être appliquée au moyen de l'une des deux méthodes suivantes : de façon rétrospective à chaque période antérieure pour laquelle la Société présente l'information financière, conformément à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, ou de façon rétrospective en comptabilisant l'effet cumulé de l'application d'IFRS 15 à la date de la première application. La Société a décidé d'utiliser la seconde méthode comme méthode de transition, tel qu'il est prescrit aux termes d'IFRS 15.

En vertu d'IFRS 15, la Société doit définir son rôle à titre d'entité agissant pour son propre compte ou de mandataire dans le cadre des activités d'expédition et de manutention. Conformément à cette norme, les activités d'expédition et de manutention de la Société sont considérées comme une activité principale et sont présentées selon le montant brut.

L'adoption d'IFRS 15 a eu une incidence sur le moment de la comptabilisation des revenus, puisque les revenus sont comptabilisés à un moment précis lorsque le contrôle de l'actif est transféré au client, généralement au moment de la livraison des produits. Elle a aussi eu une incidence sur certains contrats conclus avec des clients qui offrent des programmes incitatifs, comprenant des remises, des promotions, des ristournes publicitaires et d'autres incitatifs fondés sur le volume. Ces incitatifs donnent lieu à des contreparties variables, qui sont aussi estimées au moment de la passation du contrat. Enfin, IFRS 15 a eu une incidence sur le classement de certains montants versés aux clients dans l'état des résultats, les paiements aux clients pour des biens ou services distincts ayant été classés dans les frais de vente, généraux et d'administration et les paiements qui n'étaient pas pour des biens et services distincts, à titre de composante des ventes.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers de la Société pour le trimestre terminé le 30 juin 2018.

IAS 40, Immeubles de placement

En décembre 2016, l'IASB a publié une modification d'IAS 40 afin de clarifier les indications sur les transferts d'actifs depuis la catégorie immeubles de placement ou vers celle-ci. La modification indique que pour transférer un bien immobilier depuis ou vers la catégorie immeubles de placement, il doit exister une indication que l'utilisation du bien immobilier a changé. Pour conclure que l'utilisation du bien immobilier a changé, il est convenu d'évaluer si le bien immobilier répond à la définition de ce terme. Le changement doit être confirmé au moyen d'éléments probants.

Cette modification n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société pour le trimestre terminé le 30 juin 2018.

NOTE 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

IFRIC 22, Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée

En décembre 2016, l'IASB a publié IFRIC 22, qui fournit des indications sur la manière de déterminer la date de la transaction lors de l'application de la norme sur les transactions en monnaie étrangère, conformément à IAS 1. L'interprétation s'applique lorsqu'une entité paie ou reçoit une contrepartie anticipée dans le cadre de contrats libellés en devises. La date de la transaction détermine le taux de change à utiliser au moment de la comptabilisation initiale de l'actif, de la charge ou des produits connexes. Cette interprétation fournit des directives pour les cas de paiements ou d'encaissements uniques et pour les cas de paiements ou d'encaissements multiples et vise à réduire la diversité des pratiques.

Cette interprétation n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société pour le trimestre terminé le 30 juin 2018.

NOTE 4 COÛTS D'EXPLOITATION, EXCLUANT L'AMORTISSEMENT, LES COÛTS D'ACQUISITION ET DE RESTRUCTURATION

	Pour les trimestres terminés les 30 juin	
	2018	2017
Variations des stocks de produits finis et de produits en cours	40,3 \$	(36,7) \$
Matières premières et consommables utilisées	2 178,4	1 989,6
(Gain) perte sur change	(1,0)	3,3
Avantages du personnel	381,3	332,7
Frais de vente	163,4	105,1
Autres frais généraux et d'administration	197,9	142,9
Total	2 960,3 \$	2 536,9 \$

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à la présentation actuelle.

NOTE 5 EMPRUNTS BANCAIRES

La Société dispose de facilités de crédit bancaire lui permettant d'obtenir des emprunts bancaires non garantis comme suit :

Facilités de crédit	Échéance	Disponible pour utilisation		Montant utilisé	
		Équivalent en devise canadienne	Devise de base	30 juin 2018	31 mars 2018
Amérique du Nord – États-Unis	Décembre 2022 ¹	394,0	300,0 USD	26,3 \$	71,0 \$
Amérique du Nord – Canada	Décembre 2022 ¹	262,7	200,0 USD	10,6	–
Argentine	Annuelle ²	119,5	91,0 USD	36,8	41,3
Argentine	Annuelle ³	71,3	1 570,0 ARS	27,1	42,2
Australie	Annuelle ⁴	306,3	315,0 AUD	26,7	7,9
Australie	Annuelle ⁴	131,3	100,0 USD	23,4	30,9
		1 285,1		150,9 \$	193,3 \$

¹ Porte mensuellement intérêt à des taux variant entre le taux préférentiel des prêteurs majoré jusqu'à un maximum de 1,00 % ou le taux LIBOR ou le taux des acceptations bancaires majoré de 0,80 % jusqu'à un maximum de 2,00 %, selon les notations de crédit de la Société.

² Porte mensuellement intérêt au taux local et peut être utilisée en dollars américains.

³ Porte mensuellement intérêt au taux local et peut être utilisée en pesos argentins.

⁴ Porte mensuellement intérêt au taux LIBOR ou au taux des acceptations bancaires australiennes majoré de 0,70 % et peut être utilisée en dollars australiens ou américains.

NOTE 6 DETTE À LONG TERME

	30 juin 2018	31 mars 2018
Facilités d'emprunt bancaire à terme non garanties		
Obtenues en décembre 2012 et échéant en décembre 2019 (850 millions de dollars) ¹	200,0 \$	200,0 \$
Obtenues en avril 2018 et échéant en avril 2019 ²	400,0	–
Obtenues en avril 2018 et échéant en avril 2020 ²	300,0	–
Obtenues en avril 2018 et échéant en avril 2022 (600,0 millions de dollars AUD) ²	583,5	–
Billets de premier rang non garantis³		
2,65 %, émis en novembre 2014 et échéant en novembre 2019 (série 1)	300,0	300,0
2,20 %, émis en juin 2016 et échéant en juin 2021 (série 2)	300,0	300,0
2,83 %, émis en novembre 2016 et échéant en novembre 2023 (série 3)	300,0	300,0
1,94 %, émis en juin 2017 et échéant en juin 2022 (série 4)	300,0	300,0
Obligations en vertu de contrats de location-financement	24,7	25,3
	2 708,2 \$	1 425,3 \$
Tranche échéant à moins d'un an	404,4	4,4
	2 303,8 \$	1 420,9 \$
Les remboursements de capital se répartissent comme suit :		
Moins de 1 an	404,4 \$	4,4 \$
De 1 à 2 ans	820,3	520,9
De 2 à 3 ans	300,0	–
De 3 à 4 ans	883,5	300,0
De 4 à 5 ans	–	300,0
Plus de 5 ans	300,0	300,0
	2 708,2 \$	1 425,3 \$

¹ Porte mensuellement intérêt à des taux variant entre le taux préférentiel des prêteurs majoré jusqu'à un maximum de 1,00 % ou le taux LIBOR ou le taux des acceptations bancaires majoré de 0,80 % jusqu'à un maximum de 2,00 %, selon les notations de crédit de la Société, et les montants peuvent être prélevés en dollars canadiens ou en dollars américains. Au 30 juin 2018, un montant de 155,1 millions de dollars USD avait été prélevé et le risque de taux de change était contrebalancé par un swap de devises (148,5 millions de dollars USD au 30 juin 2017).

² Porte mensuellement intérêt à des taux variant entre le taux préférentiel des prêteurs majoré jusqu'à un maximum de 1,00 % ou le taux des acceptations bancaires ou le taux des acceptations bancaires australiennes majoré de 0,80 % jusqu'à un maximum de 2,00 %, selon les notations de crédit de la Société. Les intérêts sont payés à tous les un, deux, trois ou six mois, au choix de la Société.

³ Les paiements d'intérêts sont semestriels.

Le 21 décembre 2017, la Société a conclu une nouvelle entente de crédit relative à une facilité à terme non renouvelable d'un montant total de 1,284 milliard de dollars (facilité d'acquisition), qui était disponible pour financer l'acquisition des activités de Murray Goulburn Co-Operative Co. Limited (note 11). Le 1^{er} mai 2018, la facilité d'acquisition avait été utilisée en totalité.

NOTE 7 CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé de la Société est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires. Les actions ordinaires sont des actions avec droit de vote et droit de participation.

	30 juin 2018	31 mars 2018
ÉMIS		
388 171 971 actions ordinaires (387 407 403 actions ordinaires au 31 mars 2018)	940,3 \$	918,9 \$

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Le nombre d'options en circulation, pour les trimestres, a varié de la façon suivante :

	30 juin 2018		30 juin 2017	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au début de l'exercice	19 510 123	32,95 \$	17 850 014	29,00 \$
Options octroyées	4 536 208	41,02 \$	3 908 023	46,29 \$
Options levées	(764 568)	23,42 \$	(460 642)	24,21 \$
Options annulées	(206 266)	41,73 \$	(123 389)	31,97 \$
Solde à la fin de la période	23 075 497	34,79 \$	21 174 006	32,28 \$

Le prix d'exercice des options octroyées durant l'exercice 2019 est de 41,02 \$, ce qui correspond à la moyenne pondérée du cours des actions sur le marché pour les cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date d'octroi (46,29 \$ pour l'exercice 2018).

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées durant l'exercice 2019 a été estimée à 7,12 \$ par option (7,68 \$ pour l'exercice 2018) au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes en fonction des hypothèses suivantes :

	30 juin 2018	31 mars 2018
Moyenne pondérée :		
Taux d'intérêt sans risque	1,95 %	1,10 %
Durée de vie prévue des options	5,6 ans	5,4 ans
Volatilité ¹	18,42 %	18,89 %
Taux de dividendes	1,54 %	1,26 %

¹ La volatilité prévue est fondée sur la volatilité historique du prix des actions sur une période semblable à la durée de vie des options.

Une charge de rémunération de 6,4 millions de dollars (5,8 millions de dollars, déduction faite des impôts sur les bénéfices) relative aux options d'achat d'actions a été comptabilisée à l'état des résultats pour le trimestre terminé le 30 juin 2018. Une charge de rémunération de 5,9 millions de dollars (4,9 millions de dollars, déduction faite des impôts sur les bénéfices) a été comptabilisée pour le trimestre terminé le 30 juin 2017.

NOTE 8 BÉNÉFICE NET PAR ACTION

	Pour les trimestres terminés les 30 juin	
	2018	2017
Bénéfice net	126,0 \$	200,3 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	388 052 545	386 058 128
Options dilutives	3 724 725	5 227 637
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	391 777 270	391 285 765
Bénéfice net de base par action	0,32 \$	0,52 \$
Bénéfice net dilué par action	0,32 \$	0,51 \$

Lors du calcul du bénéfice net dilué par action pour le trimestre terminé le 30 juin 2018, 3 775 123 options ont été exclues du calcul puisque leur prix d'exercice est supérieur à la valeur de marché moyenne des actions ordinaires (3 895 077 options ont été exclues pour le trimestre terminé le 30 juin 2017).

Les actions rachetées dans le cadre des programmes de rachat dans le cours normal des activités ont été exclues du calcul du bénéfice net par action à compter de la date de rachat.

NOTE 9 AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

	Pour les trimestres terminés les 30 juin	
	2018	2017
Charges financières	5,4 \$	2,9 \$
Revenus financiers	(1,2)	(0,8)
	4,2 \$	2,1 \$

NOTE 10 INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société a déterminé que la juste valeur de certains de ses actifs financiers et passifs financiers ayant des échéances à court terme équivaut à leur valeur comptable. Ces instruments financiers incluent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les emprunts bancaires, les créditeurs et les charges à payer. Le tableau qui suit présente la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers au 30 juin 2018 et au 31 mars 2018. Étant donné que des estimations sont utilisées pour déterminer la juste valeur, elles ne doivent pas être interprétées comme étant réalisables dans le cas d'un règlement des instruments.

	30 juin 2018		31 mars 2018	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Couvertures de flux de trésorerie				
Dérivés sur marchandises (niveau 2)	(1,4) \$	(1,4) \$	(1,4) \$	(1,4) \$
Dérivés de change (niveau 2)	(6,2)	(6,2)	(8,7)	(8,7)
Dérivés non désignés dans une relation de couverture officielle				
Contrats à terme de gré à gré sur actions (niveau 2)	(0,2)	(0,2)	(1,4)	(1,4)
Dérivés sur marchandises (niveau 2)	(0,3)	(0,3)	(0,5)	(0,5)
Dette à long terme (niveau 2)	2 686,8 \$	2 708,2 \$	1 410,0 \$	1 425,3 \$

NOTE 11 ACQUISITION D'ENTREPRISES

SHEPHERD GOURMET (ONTARIO) INC.

Le 19 juin 2018, la Société a conclu l'acquisition des activités de Shepherd Gourmet Dairy (Ontario) Inc. (Shepherd Gourmet). Ses activités sont exercées dans une usine située à St. Marys, Ontario (Canada). Shepherd Gourmet produit, met en marché et distribue une variété de fromages de spécialité, du yogourt, ainsi que du yogourt Skyr de style islandais au Canada.

Le prix d'achat était de 100,0 millions de dollars, sur une base sans endettement, dont une tranche de 88,0 millions de dollars a été payée en trésorerie au moyen des fonds en caisse et des facilités de crédit disponibles et une tranche de 12,0 millions de dollars représente un solde à payer au vendeur. Les actifs nets acquis comprennent le fonds de roulement, les immobilisations et le goodwill.

La répartition préliminaire du prix d'achat est présentée ci-dessous. La répartition finale du prix d'achat sera terminée d'ici la fin de l'exercice en cours.

MURRAY GOULBURN CO-OPERATIVE CO. LIMITED

Le 1^{er} mai 2018, la Société a conclu l'acquisition des activités de Murray Goulburn Co-Operative Co. Limited (Murray Goulburn ou MG), basée en Australie. L'acquisition de MG complète les activités de la Division Produits laitiers (Australie) et permettra à la Société de renforcer sa présence en Australie. MG produit une gamme complète d'aliments laitiers, notamment du lait nature, de la poudre de lait, du fromage, du beurre et des breuvages laitiers, ainsi qu'une gamme d'ingrédients et de produits nutritionnels, comme le lait maternisé. MG approvisionne les industries du détail et de la restauration à l'échelle mondiale sous les marques phares *Devondale*, *Liddells* et *Murray Goulburn Ingredients*.

Le prix d'achat de la transaction s'est élevé à 1,277 milliard de dollars (1,310 milliard de dollars AUD) sur une base sans endettement et a été financé au moyen de la facilité d'acquisition (note 6). Le prix d'achat comprenait des passifs repris par la Société de 83,6 millions de dollars et un montant à recevoir du vendeur de 15,2 millions de dollars. Depuis la date d'acquisition, des passifs repris de 26 millions de dollars ont été payés.

La répartition préliminaire du prix d'achat est présentée plus bas. La répartition finale sera terminée d'ici la fin de l'exercice en cours.

		MG	Shepherd	Total pour 2019
Actifs acquis	Trésorerie	6,0 \$	– \$	6,0 \$
	Débiteurs	243,8	5,0	248,8
	Stocks	409,5	3,2	412,7
	Frais payés d'avance et autres éléments d'actif	3,3	–	3,3
	Immobilisations	780,2	20,0	800,2
	Goodwill	0,7	77,7	78,4
	Actifs incorporels	126,8	0,3	127,1
	Autres éléments d'actif	3,9	–	3,9
Passifs repris	Créditeurs et charges à payer	(285,9)	(2,7)	(288,6)
	Autres éléments de passif	(11,2)	–	(11,2)
	Impôts différés	–	(3,5)	(3,5)
Actifs nets acquis et contrepartie totale		1 277,1 \$	100,0 \$	1 377,1 \$

NOTE 11 ACQUISITION D'ENTREPRISES (SUITE)

BETIN, INC.

Le 12 décembre 2017, la Société a conclu l'acquisition de Betin, Inc., faisant affaire sous le nom de Montchevre (Betin ou Montchevre). Le prix d'achat de 348,1 millions de dollars, sur une base sans endettement, a été payé en trésorerie.

Montchevre produisait, mettait en marché et distribuait du fromage de chèvre aux États-Unis, principalement sous la marque *Montchevre*. Ses activités sont exercées dans une usine située à Belmont au Wisconsin (États-Unis). Pour l'exercice terminé le 30 juin 2017, Montchevre a généré des revenus annuels d'environ 150 millions de dollars.

Le goodwill comptabilisé reflète la valeur attribuée aux synergies prévues dans l'avenir et au regroupement de la main-d'œuvre au sein de l'UGT Division Fromages (USA).

ACTIVITÉS DE PRODUITS LAITIERS AYANT UNE DURÉE DE CONSERVATION PROLONGÉE DE SOUTHEAST MILK, INC. (SMI).

Le 29 septembre 2017, la Société a fait l'acquisition des activités de produits laitiers ayant une durée de conservation prolongée de SMI. Le prix d'achat de 63,6 millions de dollars, sur une base sans endettement, incluait une contrepartie en trésorerie de 37,0 millions de dollars.

Ses activités sont exercées dans une usine située à Plant City, en Floride (États-Unis). Pour l'exercice terminé le 30 juin 2017, les activités de produits laitiers ayant une durée de conservation prolongée de SMI ont généré des revenus annuels d'environ 59 millions de dollars.

Le goodwill comptabilisé reflète la valeur attribuée aux synergies prévues dans l'avenir et au regroupement de la main-d'œuvre au sein de l'UGT Division Aliments laitiers (USA).

Le prix d'achat a été attribué aux actifs identifiables acquis et aux passifs repris d'après les justes valeurs présentées ci-après.

		Betin	SMI	Total pour 2018
Actifs acquis	Fonds de roulement	38,4 \$	2,8 \$	41,2 \$
	Immobilisations	17,5	38,6	56,1
	Goodwill	211,6	22,2	233,8
	Actifs incorporels	131,6	–	131,6
Passifs repris	Obligations en vertu de contrats de location-financement	–	(26,6)	(26,6)
	Impôts différés	(51,0)	–	(51,0)
Actifs nets acquis et contrepartie totale payée en trésorerie		348,1 \$	37,0 \$	385,1 \$

NOTE 12 INFORMATION SECTORIELLE

La Société présente l'information financière selon trois secteurs géographiques. Le Secteur Canada comprend la Division Produits laitiers (Canada). Le Secteur USA comprend la Division Fromages (USA) et la Division Aliments laitiers (USA). Le Secteur International comprend la Division Produits laitiers (Argentine) et la Division Produits laitiers (Australie).

Ces secteurs à présenter sont gérés distinctement puisque chaque secteur d'activité représente une unité d'affaires stratégique qui offre différents produits et qui sert différents marchés. La Société évalue la performance géographique et sectorielle en fonction du bénéfice avant intérêts, impôts sur les bénéfices, amortissement, coûts d'acquisition et de restructuration.

La direction a regroupé la Division Fromages (USA) et la Division Aliments laitiers (USA) en raison de similitudes dans les rendements moyens à long terme et des facteurs du marché corrélés dictant des stratégies de prix qui affectent les opérations des deux divisions. Les divisions au sein du Secteur International ont été combinées en raison de similitudes dans les facteurs du marché mondial et les processus de production.

Les méthodes comptables des secteurs sont les mêmes que celles décrites à la note 3 portant sur les principales méthodes comptables.

	Pour les trimestres terminés les 30 juin	
	2018	2017
Revenus		
Canada	1 011,0 \$	999,2 \$
USA	1 594,6	1 578,3
International	662,2	314,6
	3 267,8 \$	2 892,1 \$
Bénéfice avant intérêts, impôts sur les bénéfices, amortissement, coûts d'acquisition et de restructuration		
Canada	105,5 \$	117,0 \$
USA	154,3	196,5
International	47,7	41,7
	307,5 \$	355,2 \$
Amortissement		
Canada	17,7 \$	13,6 \$
USA	41,0	32,5
International	15,5	7,6
	74,2 \$	53,7 \$
Coûts d'acquisition et de restructuration	48,9	–
Charges financières, montant net	19,3	9,9
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	165,1	291,6
Impôts sur les bénéfices	39,1	91,3
Bénéfice net	126,0 \$	200,3 \$

Le tableau suivant présente les revenus par segmentation des marchés.

	Pour les trimestres terminés les 30 juin	
	2018	2017
Revenus		
Détail	1 514,8 \$	1 374,0 \$
Restauration	1 225,3	1 204,9
Industriel	527,7	313,2
	3 267,8 \$	2 892,1 \$

NOTE 13 ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR

DESSAISSEMENT DE KOROIT

Le 17 juillet 2018, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente avec Bega Cheese Limited visant la vente de son usine de Koroit, dans l'État de Victoria, en Australie. Le prix de vente d'environ 244 millions de dollars (250 millions de dollars AUD) est payable en trésorerie à la clôture. La transaction est assujettie à l'approbation de l'Australian Competition and Consumer Commission et devrait se conclure au deuxième trimestre de l'exercice 2019. Ce dessaisissement était requis conformément à l'engagement conclu avec l'Australian Competition and Consumer Commission dans le cadre de l'acquisition des activités de Murray Goulburn. À l'heure actuelle, l'usine de Koroit emploie environ 110 personnes et génère des revenus annuels d'environ 234 millions de dollars.

AUGMENTATION DU NIVEAU GÉNÉRAL DES PRIX EN ARGENTINE

La monnaie fonctionnelle de la Division Produits laitiers (Argentine) est le peso argentin. Il est prévu que pour le trimestre à venir, tous les facteurs qualitatifs décrits dans IAS 29, *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* (IAS 29), seront présents, prouvant que l'économie en Argentine est une économie hyperinflationniste aux fins de la présentation de l'information financière en vertu des normes IFRS.

La direction évalue à l'heure actuelle les incidences de l'adoption d'IAS 29 pour la Division Produits laitiers (Argentine) sur les états financiers de la Société et est d'avis que l'incidence ne sera pas importante.